

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU
JEUDI 15 JUIN 2023**

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Absents : 2

Délibération N° 2023-079

Ne participe pas au vote : 0

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Villecresnes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick FARCY, Maire.

Présents :

Patrick FARCY, René-Jean CULLIER DE LABADIE, Stéphane RABANY, Dominique CARON, Didier FABRE, Catherine ARDIOT, Nicolas DUCCELLIER, Beatriz LAPORTE GARCIA, Matthieu PIERRON, Marie-Annick PERSELLO, Pierre LENTIER, Yannick SKOEZ, Frédérique STRAZEL, Ana GOMES, Bernard VERGNAUD, Christelle BOURDAIS, Priscilla FERNANDO, Daniel CASCARINO, Virginie COPPIN, Robert HABIAK, Sébastien MONS, Annie BROSSARD, Lasaâd DAMMAK, Carolina TAVARES, Vincent HIRON, Marline GASSE

Absents excusés :

Anne-Marie MARTINS donne pouvoir à Didier FABRE
Estelle KOMANIECKI donne pouvoir à Virginie COPPIN
Aurélie GAUTHIER donne pouvoir à René-Jean CULLIER DE LABADIE
Chakia VOLKART donne pouvoir à Stéphane RABANY
Hervé MANFRINI donne pouvoir à Dominique CARON

Absents non représentés :

Pedro GRACIA, Lydie MESSAD

Secrétaire de séance :

René-Jean CULLIER DE LABADIE

APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE CONSERVATOIRE

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1611-4 ;

Vu l'article 10 alinéa 3 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu l'article 1^{er} du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, portant sur l'obligation de conventions pour les subventions supérieures à 23 000 € ;

Vu sa délibération n°2023-078 en date du 15 juin 2023 portant répartition de la subvention communale 2023 aux associations locales ;

Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens 2023-2024, annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission des affaires culturelles en date du 7 mars 2023 ;

Considérant la participation de cette association, par ses activités et ses projets, à la pratique musicale et théâtrale des enfants et des adultes villecresnois et à l'animation et au rayonnement de la culture dans la commune ;

Considérant que la commune souhaite soutenir ces objectifs qui participent à la mise en œuvre de la politique locale ;

Considérant qu'il convient d'approuver une convention avec les associations bénéficiant d'une subvention municipale supérieure à 23 000 € ;

Sur proposition de Madame Frédérique STRAZEL, conseillère municipale ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de moyens, telle qu'annexée à la présente délibération, entre la Ville et le Conservatoire de Villecresnes.

Article 2 : Autorise le maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention avec le Conservatoire et tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre,

Le maire,



Patrick FARCY



Secrétaire de séance,



René-Jean CULLIER DE LABADIE

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
Du présent acte à compter du**

27 JUN 2023

